

Dispositif

- 1) *Le recours est rejeté.*
- 2) *M. Marcel Gossio supportera ses propres dépens ainsi que ceux exposés par le Conseil de l'Union européenne.*
- 3) *La République de Côte d'Ivoire et la Commission européenne supporteront leurs propres dépens.*

(¹) JO C 130 du 30.4.2011.

Arrêt du Tribunal du 25 avril 2013 — Metropolis Inmobiliarias y Restauraciones/OHMI — MIP Metro (METROINVEST)

(Affaire T-284/11) (¹)

[«**Marque communautaire — Procédure d'opposition — Demande de marque communautaire verbale METROINVEST — Marque nationale figurative antérieure METRO — Motif relatif de refus — Risque de confusion — Article 8, paragraphe 1, sous b), du règlement (CE) n° 207/2009 — Principe de non-discrimination — Droit à un procès équitable**»]

(2013/C 164/28)

Langue de procédure: l'anglais

Parties

Partie requérante: Metropolis Inmobiliarias y Restauraciones, SL (Barcelone, Espagne) (représentants: J. Carbonell Callicó, P. Craddock et B. Vanbrabant, avocats)

Partie défenderesse: Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) (représentant: J. Crespo Carrillo, agent)

Autre partie à la procédure devant la chambre de recours de l'OHMI, intervenant devant le Tribunal: MIP Metro Group Intellectual Property GmbH & Co. KG (Düsseldorf, Allemagne) (représentants: M. Berger, R. Kaase et J.-C. Plate, avocats)

Objet

Recours formé contre la décision de la première chambre de recours de l'OHMI du 17 mars 2011 (affaire R 954/2010-1), relative à une procédure d'opposition entre MIP Metro Group Intellectual Property GmbH & Co. KG et Metropolis Inmobiliarias y Restauraciones, SL.

Dispositif

- 1) *Le recours est rejeté.*
- 2) *Metropolis Inmobiliarias y Restauraciones, SL est condamnée aux dépens.*

(¹) JO C 232 du 6.8.2011.

Arrêt du Tribunal du 25 avril 2013 — Chen/OHMI — AM Denmark (Dispositif de nettoyage)

(Affaire T-55/12) (¹)

[«**Dessin ou modèle communautaire — Procédure de nullité — Dessin ou modèle communautaire enregistré représentant un dispositif de nettoyage — Marque communautaire tridimensionnelle représentant un dispositif de nettoyage muni d'un vaporisateur et d'une éponge — Déclaration de nullité**»]

(2013/C 164/29)

Langue de procédure: l'anglais

Parties

Partie requérante: Su-Shan Chen (Sanchong, Taiwan) (représentant: C. Onken, avocat)

Partie défenderesse: Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) (représentant: A. Folliard-Monguiral, agent)

Autre partie à la procédure devant la chambre de recours de l'OHMI, intervenant devant le Tribunal: AM Denmark A/S (Kokkedal, Danemark) (représentant: C. Type Jardorf, avocat)

Objet

Recours formé contre la décision de la troisième chambre de recours de l'OHMI du 26 octobre 2011 (affaire R 2179/2010-3), relative à une procédure de nullité entre AM Denmark A/S et Su-Shan Chen.

Dispositif

- 1) *Le recours est rejeté.*
- 2) *Su-Shan Chen est condamnée aux dépens.*

(¹) JO C 133 du 5.5.2012.

Arrêt du Tribunal du 25 avril 2013 — Bayerische Motoren Werke/OHMI (ECO PRO)

(Affaire T-145/12) (¹)

[«**Marque communautaire — Enregistrement international désignant la Communauté européenne — Marque verbale ECO PRO — Motif absolu de refus — Absence de caractère distinctif — Article 7, paragraphe 1, sous b), du règlement (CE) n° 207/2009**»]

(2013/C 164/30)

Langue de procédure: l'anglais

Parties

Partie requérante: Bayerische Motoren Werke AG (Munich, Allemagne) (représentant: C. Onken, avocat)